

NOCES DE PLATINE DE M. ET MME DUHAMEL



Le samedi 30 avril 2016 à 15 h Micheline et Raymond Duhamel, soixante-dix ans après s'être mariés à Tourville sur Arques, sont venus dans la maison commune pour célébrer leurs noces de platine avec leur famille. Ils avaient déjà fêté leurs noces d'or et de diamant dans cette même salle.

C'est un événement rare auquel ils nous ont fait participer !

Nous les félicitons pour ces soixante-dix années à vivre ensemble. C'est ce qui s'appelle une vie conjugale bien remplie, une union qui leur vaut aujourd'hui l'admiration de tous !

PLANNING DU BALAYAGE DES ROUTES

Nous avons contacté la société SNV Varenne et Scie afin qu'ils assurent le nettoyage des rues de notre commune. Ils passeront au total 7 fois par an. Vous trouverez ci-dessous les prochaines dates de passage ; cela vous permettra, comme me l'a suggéré un habitant de Tourville, de prévoir le déplacement de votre véhicule afin que le camion puisse nettoyer le long du trottoir.

- Semaine 28 : le mardi 12 juillet 2016
- Semaine 35 : le mardi 30 Août 2016
- Semaine 42 : le mardi 18 octobre 2016
- Semaine 49 : le mardi 06 décembre 2016

FOIRE A TOUT DE L'ÉTOILE SPORTIVE TOURVILLAISE

L'Étoile Sportive Tourvillaise organise sa traditionnelle **FOIRE À TOUT le DIMANCHE 3 JUILLET 2016 au STADE DE MIROMESNIL. Le Prix au mètre est de 2,50 € (voiture sur emplacement). Buvette et restauration sur place, bloc sanitaire à disposition. Venez nombreux !**

Pour tout renseignement merci de bien vouloir contacter le 02 35 04 43 41 ou 06 05 28 53 64.

BRULAGE DES DÉCHETS À L'AIR LIBRE

UNE PRATIQUE POLLUANTE INTERDITE !

Pourquoi cette interdiction ? Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets (plastiques notamment mais aussi déchets verts) est fortement émetteur de polluants. Parmi ces polluants se trouvent des particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ? Ce sont les déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes...), mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques.

Qui doit respecter cette interdiction ? Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.

En région Haute-Normandie, 48% de la population réside dans des zones dites sensibles à la dégradation de la qualité de l'air. Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

Source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Haute-Normandie

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - BAS DE TOURVILLE SUR ARQUES

Les travaux concernant le réseau d'assainissement eaux usées qui auront lieu à Tourville le bas démarreront en juillet 2016, les branchements privatifs de raccordement à ce nouveau réseau seront quant à eux réalisés au printemps 2017.

Une réunion publique d'information se tiendra en mairie de Sauqueville le mardi 6 Septembre prochain à 18 h.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES !



La Kermesse

Le Cross



LA DISTRIBUTION DES DICTIONNAIRES

Le 23 juin dernier nous avons accueilli en mairie les enfants qui quittent notre école élémentaire pour continuer leurs études au collège. Ils sont 27 cette année à "franchir le grand pas" du secondaire et c'est avec beaucoup de joie que nous avons remis à chaque enfant un dictionnaire de français, d'anglais etc. Nous les félicitons et leur souhaitons de réussir dans leur nouvel établissement. L'association Tourvillaise "Loisirs et Fêtes" a participé au financement de cette dépense, nous la remercions.

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dans le cadre de la semaine du développement durable, notre commune a organisé en mairie une exposition sur le tri sélectif des déchets. Les enfants de l'école élémentaire ont participé à quelques exercices de tri avec l'appui de Mme Catherine Nicolas, conseillère municipale. Bravo les enfants !



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Étaient présents : Mme BOULAIS Dominique, Mr GUYOUMARD Max, adjoints, Mr FABIL Gérard, Mr CHARASSE Louis, Mme GRICOURT Martine, Mme NICOLAS Catherine, Mme BOITOUT Marie, Mr FAUVEL Antoine, Mr FLAMANT Laurent et Mr MAUROUARD Manuel formant la majorité des conseillers en exercice. Excusés : Mr AVISSE Lionel (Pouvoir à Mr GUYOUMARD Max), Mme RENAUDIE Danielle (Pouvoir à Mme BOULAIS Dominique), Mme PERARD Cécile (Pouvoir à Mme GRICOURT Martine), Mme RICHARD Aurélie (Pouvoir à Mr FLAMANT Laurent), Mr RENAUT Raphaël. Membres en exercice : 15. Présents : 10 Votants : 14 - Secrétaire de séance : Mr MAUROUARD Manuel.

À 18H 30 Mme la Première adjointe déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Présence et intervention de Mme FLEURY, receveur municipal de la commune à la Trésorerie d'Offranville.

Mme FLEURY rappelle au Conseil municipal sa mission de conseil et d'assistance auprès des communes.

Elle présente le compte de gestion 2015 puis le compte administratif 2015, qu'elle confirme en tout point identique au premier. Elle explique les résultats par chapitres des sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Adoption du Compte Administratif 2015 - Affectation du résultat 2015.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du compte de gestion 2015 et du compte administratif 2015,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire ou son représentant pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mr FABIL Gérard, conseiller municipal, doyen présent, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mme BOULAIS Dominique, 1ère adjointe, pour le maire empêché, s'est retirée pour laisser la présidence à Mr FABIL Gérard, Conseiller municipal, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, et vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le receveur municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité de 12 voix Pour et 2 abstentions, APPROUVE le compte administratif 2015,

Et, constatant que celui-ci fait apparaître :

un excédent global de fonctionnement de	194 013.30 €
un excédent global d'investissement de	5 895.32 €
un résultat de clôture de l'exercice 2015 de	199 908.62 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Report en fonctionnement à nouveau	148 308.62 €
Virement à la section d'Investissement au 1068	45 704.68 €
Report en investissement à nouveau	5 895.32 €

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser pour un montant de 51 600.00 €

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du Budget Primitif 2016

Exposé : Après les propositions de la commission Voirie-Travaux du 25 février 2016 et de la commission Budget-Finances du 10 mars 2016, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2016. Mme la 1ère Adjointe donne la parole à la secrétaire de mairie qui présente le détail des propositions de dépenses et de recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement de ce budget.

Celui-ci s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 831 718.00 €

Chap. 011 Charges à caractère général	334 500.00
Chap. 012 Charges de personnel	260 915.00
Chap. 014 Atténuation de produits	9 768.00
Chap. 022 Dépenses imprévues	7 350.00
Chap. 023 Virement à la section d'investissement	69 600.00
Chap. 042 Opérations d'ordre transfert entre sections	33 615.00
Chap. 65 Charges de gestion courantes	85 070.00
Chap. 66 Charges financières	26 400.00
Chap. 67 Charges exceptionnelles	4 500.00

Recettes : 831 718.00 €

Chap. 002 Excédents antérieurs reportés	148 308.62
Chap. 013 Atténuation de charges	100.00
Chap. 70 Produits de gestion courante	69 798.38
Chap. 73 Impôts et taxes	317 200.00
Chap. 74 Dotations, subventions, participations	287 741.00
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	7 500.00
Chap. 77 Produits exceptionnels	1 070.00

Section d'Investissement

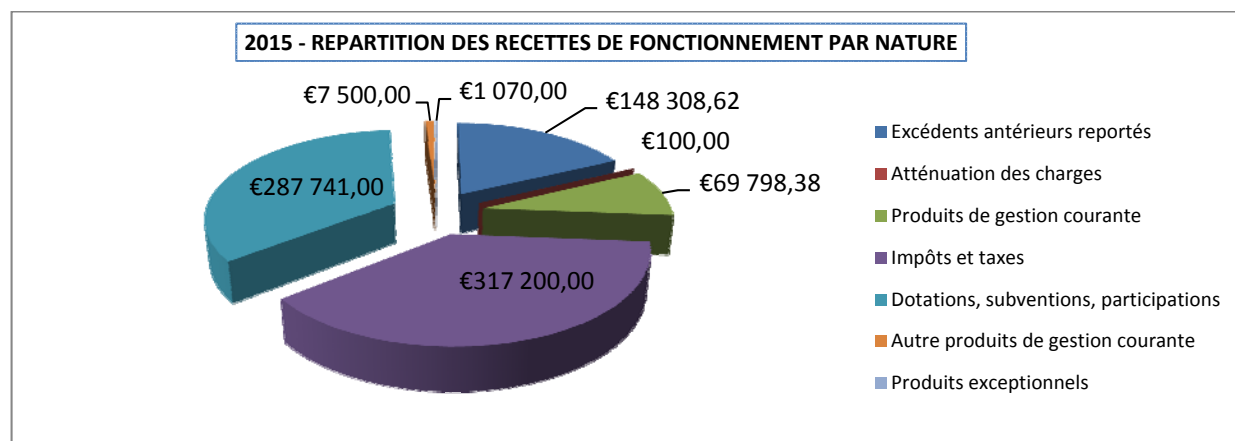
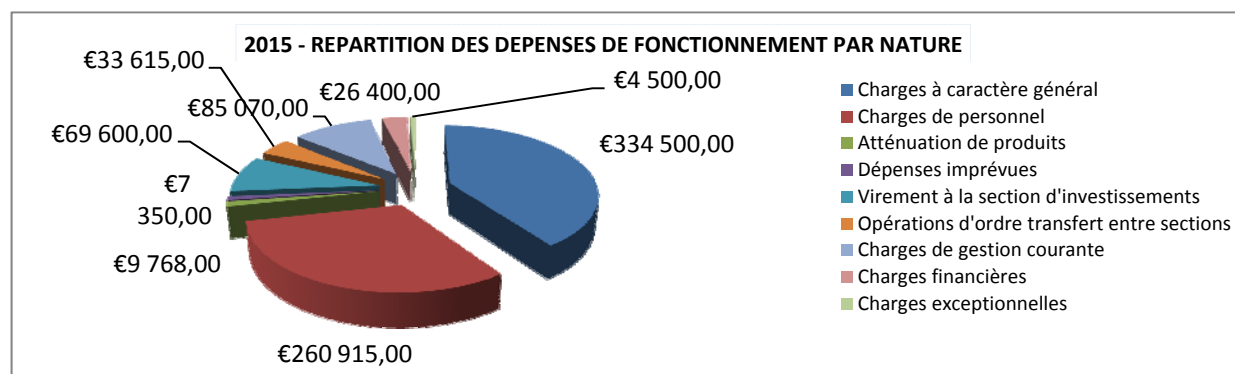
Dépenses : 214 485.00 €

Chap. 020 Dépenses imprévues	9 000.00
Chap. 041 Opérations patrimoniales	31 384.35
Chap. 16 Remboursement d'emprunts et dettes	53 300.00
Chap. 20 Immobilisations incorporelles	28 502.65
Chap. 21 Immobilisations corporelles	10 450.00
Chap. 23 Immobilisations en cours	81 848.00

Recettes : 214 485.00 €

Chap. 001 Solde d'exécution N-1	5 895.32
Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement	69 600.00
Chap. 040 Opérations d'ordre transfert entre sections	33 615.00
Chap. 041 Opérations patrimoniales	31 384.35
Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves	71 890.33
Chap. 13 Subventions d'investissement	2 100.00

Décision : Le Conseil municipal, et après en avoir délibéré, Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la commission Voirie-Travaux du 25 février 2016, Vu la commission Budget-Finances du 10 mars 2016, Entendu l'exposé sur les propositions du budget primitif 2016, **APPROUVE à l'unanimité des Voix le budget primitif 2016.**



FOURNITURES SCOLAIRES ÉCOLES COMMUNALES : ANNÉE 2016-2017

Sur proposition de la 1ère Adjointe et de la Commission Finances, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des voix Pour une participation aux frais de fournitures scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire de la commune de : 60 € pour enfant scolarisé à la rentrée 2016 (dotation au profit des écoles). Les dépenses sont imputées au compte 6067 du budget de fonctionnement de la Commune.

BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES : RENTRÉE SEPTEMBRE 2016.

Mme la 1ère Adjointe propose de reconduire les dispositions adoptées les années précédentes pour l'attribution d'un bon d'achat de fournitures scolaires pour le collège Cocteau d'Offranville ou d'une carte cadeau Auchan aux élèves de moins de 18 ans domiciliés dans la commune à la rentrée scolaire et inscrits dans un établissement secondaire ou technique, et d'en fixer le montant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix Pour, approuve cette proposition et autorise le maire, ou son représentant, à délivrer un « bon de fournitures scolaires » ou « carte cadeau », d'une valeur de 25.00 €, aux élèves de la commune âgés de moins de 18 ans au 1er septembre 2016 et fréquentant un collège ou un lycée d'enseignement général ou technique. La dépense sera imputée à l'article 6714 du budget. Cette carte ou bon d'achat sera délivré à partir du lundi 11 juillet 2016 et jusqu'au 16 septembre 2016 au plus tard, au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture en justifiant du domicile et de la scolarité.

CARTES CADEAUX AGENT NOËL 2016.

Mme la 1ère Adjointe, et la Commission Finances, proposent de reconduire les dispositions adoptées les années précédentes pour l'attribution d'une carte cadeaux de fin d'année aux agents de la commune en activité et d'en fixer le montant à 50 € par agent. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix Pour, approuve cette proposition et autorise le maire, ou son représentant, à délivrer une carte cadeaux de fin d'année aux agents en activité, d'une valeur de 50.00 € par agent. La dépense sera imputée à l'article 6232 du budget.

SUBVENTIONS 2016 : ÉCOLES COMMUNALES ET CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité des voix Pour accorde une subvention au CCAS pour l'année 2016 de 8 000 €

À l'école primaire pour projet pédagogique sur dossier approuvé par le Conseil Municipal : 2 000 €

Aux écoles pour spectacle Arbre de Noël 2016 : 250 €

La dépense sera imputée à l'article 657362 du budget.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – PRÉVOYANCE DU PERSONNEL MNT – ATD - SPA

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des Voix Pour le versement des subventions suivantes aux associations de la Commune :

- Etoile Sportive Tourvillaise....	2900 €	- ACPG CATM	400 €
- Ass'matinales.....	400 €	- Loisirs et Fêtes.....	400 €
- Gymnastique volontaire.....	400 €	- Fana films	200 €

Les associations de la Commune devront présenter une demande motivée et présenter leur compte financier équilibré pour percevoir la subvention. Une subvention de 20 € par adhérent aux associations des autres communes sur production d'une liste nominative de Tourvillais inscrits et licenciés dans des activités non proposées par notre Commune.

- À la MNT protection sociale et maintien salaire agents maxi : 1530 € ; À la Société protectrice des Animaux St-Aubin-sur-Scie : 500 €

Adhésion annuelle à l'ATD76 : 666 €. La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget.

TARIF CANTINE : RENTRÉE SCOLAIRE 2016

Mme la 1ère adjointe et la Commission Finances proposent une augmentation des tarifs de cantine pour équilibrer les augmentations du fournisseur et ramener la participation communale en dessous de 16 %, non inclus les frais de personnel supplémentaires pour les enfants de maternelle de l'ordre de 9000 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix Pour une augmentation des tarifs de cantine à partir de la rentrée du 1er septembre 2016, soit : 1er enfant : 4.20 € le repas ; 2ème et 3ème enfant(s) : 3,90 € le repas

Le budget communal supportera la dépense supplémentaire sur le compte 6042, Mr le Maire, ou son représentant, s'engage à reconsidérer l'application de ces tarifs pour la rentrée 2017.

IMPÔTS - TAUX DES TAXES : ANNÉE 2016

Mme la 1ère adjointe rappelle au Conseil municipal les conséquences financières importantes sur la fiscalité de la commune :

- Du remboursement des emprunts contractés pour les travaux d'Électrification suite à la clôture du syndicat primaire en 2013, emprunts auparavant fiscalisés et remboursés par les contribuables sur la part « Syndicats ». Une nouvelle charge de 47410 € est donc inscrite au budget communal de 2016. La participation « Syndicats » des contribuables est en baisse depuis deux ans, la fiscalisation s'élevant en 2016 à environ 10000 €

- Des dotations de l'État en baisse pour la 3ème année consécutive, et la suppression de la dotation de solidarité communautaire depuis 2015 entraînant un gros déséquilibre des ressources communales.

Sur proposition de la 1ère adjointe et de la Commission Finances : une augmentation du taux de la Taxe d'habitation de 2 % pour l'année 2016, permettrait d'une part, une compensation budgétaire partielle et d'autre part, de ne pas augmenter significativement les impôts des contribuables (entre parts communale et Syndicale). Aucune augmentation des taux de taxe foncière.

Ce qui donne pour 2016 :

		Ancien taux
- Taxe habitation.....	10.00 %	(9,81 %)
- Taxe foncière bâtie.....	25.14 %	(25.14 %)
- Taxe foncière non bâtie.....	48.52 %	(48.52 %)

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des voix Pour ces nouveaux taux pour l'année 2016.

Prochain conseil municipal le jeudi 16 juin 2016 à 18 h 30